



Politique d'environnement ABB au Benelux

ABB est un leader technologique dans le domaine de l'énergie et de l'automatisation. Nos technologies permettent de réaliser des économies d'énergie tout au long de la chaîne, depuis la production, la transmission et la distribution de l'électricité jusqu'à la consommation. En tant que leader mondial dans le domaine de l'automatisation et du contrôle, nos solutions optimisent l'efficacité énergétique et réduisent l'impact environnemental. Nous nous efforçons de réduire notre propre impact sur l'environnement et de contribuer à l'efficacité et à la sensibilisation à l'environnement chez nos clients, sur la base de la politique environnementale du Groupe ABB.

Tous les sites de production ABB du monde entier sont certifiés ISO 14001. La politique environnementale au Benelux est intégrée au système de protection de l'environnement et s'applique à toutes nos activités, tant sur nos propres sites qu'à l'extérieur, sur les sites de nos clients.

Cette politique est notamment mise en œuvre par:

- la réalisation de nos activités d'une manière respectueuse de l'environnement en appliquant des systèmes de gestion de l'environnement tels que la norme ISO 14001 et l'échelle de performances CO2. Notre engagement pour une amélioration continue, le respect des règles juridiques et des consignes internes, la protection de l'environnement et la sensibilisation des employés en sont les points principaux ;
- la formation et l'information de nos employés et sous-traitants afin que leurs tâches soient exécutées de manière écologique, conformément aux dispositions légales et internes ;
- le développement de nos produits, nos processus de production et nos systèmes en mettant l'accent sur l'énergie et le changement climatique, une utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution ;
- la communication à nos fournisseurs des règles de conduite et des directives environnementales d'ABB, et en les sélectionnant et les évaluant sur ces aspects également ;
- le suivi, l'évaluation et l'amélioration d'objectifs environnementaux spécifiques dont certains aspects environnementaux très importants tels que les matières premières, l'énergie, les émissions de CO2 et les déchets ;
- la poursuite d'une communication ouverte sur nos objectifs et nos prestations environnementaux, tant en interne que vis-à-vis des parties prenantes externes ;
- une participation active aux initiatives environnementales et de durabilité externes
- la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable pour réduire nos émissions de CO2 et ainsi accroître la sensibilisation à l'environnement ;
- la mise à disposition de ressources pour soutenir cette politique et réduire au minimum les effets des incidents écologiques ;
- le cas échéant, l'appel à l'expertise externe.

Les cadres à tous les niveaux sont tenus de respecter cette politique et de la mettre en œuvre. De nos employés, nous attendons le respect des directives environnementales et l'engagement à l'amélioration continue, tant sur nos propres sites que sur ceux de nos clients.

Jo Pauwels
Country Managing Director Benelux
Déc. 2017